

Afin de faire le point sur la situation des lettres, modernes et classiques, aujourd'hui, la section académique du SNES-FSU organise un :

## « stage disciplinaire Lettres »

**Mardi 31 janvier 2017**  
**9 h - 17 h au collège La Charme**  
**à Clermont-Ferrand**

Ce stage traitera des questions concernant l'enseignement du français et de la littérature, **en collège et en lycée**. La réforme du collège ne simplifie pas le travail des enseignants de Lettres. Comment s'en emparer et redonner du sens à la discipline ? Quel impact sur les pratiques pédagogiques, sur les conditions d'exercice ?



Ce stage abordera également les problématiques lycée : la liaison 3<sup>e</sup>-2<sup>nd</sup>e suite à la réforme du collège, au regard des inégalités d'horaires et de contenus auxquels les élèves sont confrontés, le thème de l'EAF (modalités de correction, réflexion sur le format et le contenu des épreuves). Ce sera l'occasion enfin de débattre des séries, notamment de la série L qui souffre d'une désaffection renforcée par le lycée Chatel.

Animé par Magali Espinasse, responsable du groupe Lettres du SNES national, et les militants-e-s de la section académique, **il s'adresse à tous les collègues, syndiqués et non syndiqués**.

**Si vous travaillez le jour du stage, l'autorisation d'absence est de droit, sans perte de rémunération ; vous devez déposer une demande de congé pour formation syndicale par voie hiérarchique au rectorat un mois avant la date du stage, soit **avant le 31 décembre 2016****

Voir lettre-type de demande d'autorisation d'absence sur notre site, rubrique « stages syndicaux » :  
<http://www.clermont.snes.edu/MODELE-DE-DEMANDE-INDIVIDUELLE-D.html>

**ATTENTION** : la demande d'autorisation d'absence n'est pas communiquée à la section académique du SNES-FSU. Vous devez donc aussi vous inscrire par courriel à [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu) en nous indiquant si vous prendrez le repas de midi en commun.

Le repas et une participation aux frais de transport seront pris en charge par le SNES-FSU pour ses syndiqué-e-s.